

COMITÉ PROFESSIONNEL DES GALERIES D'ART

Bordereau d'adhésion – Barème des cotisations 2021

Basé sur le chiffre d'affaires 2020

Nom de la galerie :

Chiffre d'affaires annuel	Tranche de cotisation	Montant de la cotisation
Inférieur à 80 000 €	n°1	345 €
Entre 80 000 € et 150 000 €	n°2	446 €
Entre 150 000 € et 280 000 €	n°3	608 €
Entre 280 000 € et 400 000 €	n°4	790 €
Entre 400 000 € et 550 000 €	n°5	992 €
Entre 550 000 € et 750 000 €	n°6	1316 €
Entre 750 000 € et 1 150 000 €	n°7	1 589 €
Entre 1 150 000 € et 1 550 000 €	n°8	2 024 €
Entre 1 550 000 € et 2 200 000 €	n°9	2 328 €
Entre 2 200 000 € et 3 000 000 €	n°10	2 611 €
Supérieur à 3 000 000 €	n°11	3 441 €

MODE DE REGLEMENT

Chèques :

Règlement à l'ordre du Comité Professionnel des Galeries d'Art

Paiement en une fois : Chèque n° Date : .../.../.....

Paiement échelonné : Chèque n° Date : .../.../.....
Chèque n° Date : .../.../.....

ATTENTION : Pour les échelonnement de paiement merci de nous adresser tous vos chèques que nous encaisserons à dates.

Virement :

RIB : 30 788 00100 08867580001 17

IBAN : FR76 3078 8001 0008 8675 8000 117

Domiciliation : BANQUE NEUFLIZE OBC, 3 Avenue Hoche 75008 Paris

Identifiant international banque : NSMBFRPPXXX